



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 887-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA RECONFIGURATION DES ZONES 204-P ET 103, LE TOTAL DE LA LARGEUR DES ENTRÉES CHARRETIÈRES RÉSIDENTIELLES ET L'INTÉGRATION DE FRESQUE MUNICIPALE

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance ordinaire du 22 août 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 887-22 modifiant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements concernant la reconfiguration des zones 204-P et 103, le total de la largeur des entrées charretières résidentielles et l'intégration de fresque municipale.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 5 octobre 2022.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Brigitte Vachon